



<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 100 titulaires – 41 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 100 titulaires – 41 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 68 Dont suppléant(s) : 2 Pouvoirs : 20 Absent(s) excusé(s) : 32 Absent(s) : 2</i>
--	---	---

Date de convocation : 20 septembre 2022

Vote(s) pour : 88
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 26 septembre 2022,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2022-09-26-CM-14 :

Création de tarifs pour les parkings Nation (ex-Belvédère) et Saint Joseph situés à Montigny-lès-Metz.

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude WALTER

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 18 décembre 2017 portant consistance et modalités de gestion des compétences "Voirie et Espaces Publics" transférées au 1^{er} janvier 2018 à la Métropole,

VU la grille tarifaire proposée en annexe pour les parkings Nation et Saint-Joseph,

CONSIDERANT les compétences exercées par Metz Métropole depuis le 1^{er} janvier 2018, à savoir "création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation ; parcs et aires de stationnement" et "création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires",

CONSIDERANT la nécessité pour Metz Métropole d'adopter et d'appliquer une grille tarifaire pour les parkings Nation et Belvédère situés à Montigny,

CONSIDERANT les tarifs appliqués antérieurement au transfert de compétence,

DECIDE d'adopter et d'appliquer les tarifs ci-annexés,

DECIDE que les tarifs pour ces parcs de stationnement sont applicables à tous les usagers avec effet au 1^{er} octobre 2022,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

NAP A4

Metz, le 27 septembre 2022

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

DAP B

PARCS DE STATIONNEMENT NATION (EX BELVÉDERE) ET ST JOSEPH

TARIFS EN € TTC APPLICABLES AU 1er OCTOBRE 2022

TARIFICATION HORAIRE JOUR DE 07H00 A 19H00

DUREE		GRILLE APPLICABLE AU 01/10/2022
HEURES	MINUTES	
	15	gratuit
	30	0,40 €
	45	0,60 €
1	60	0,80 €
	75	1,00 €
	90	1,20 €
	105	1,40 €
2	120	1,60 €
	135	1,70 €
	150	1,80 €
	165	1,90 €
3	180	2,00 €
	195	2,10 €
	210	2,20 €
	225	2,30 €
4	240	2,40 €
	255	2,50 €
	270	2,60 €
	285	2,70 €
5	300	2,80 €
	315	2,90 €
	330	3,00 €
	345	3,10 €
6	360	3,20 €
	375	3,30 €
	390	3,40 €
	405	3,50 €
7	420	3,60 €
	435	3,70 €
	450	3,80 €
	465	3,90 €
8	480	4,00 €
	495	4,00 €
	510	4,00 €
	525	4,00 €
9	540	4,00 €
	555	4,00 €
	570	4,00 €
	585	4,00 €
10	600	4,00 €
Prix maximum 24h		4,00 €
Jour suivant		4,00 €

TARIFICATION HORAIRE NUIT DE 19H00 A 07H00

DUREE		GRILLE APPLICABLE AU 01/10/2022
HEURES	MINUTES	
Forfait soirée de 19h00 à 1h00		1,00 €
6	360	1,20 €
	375	1,40 €
	390	1,60 €
	405	1,70 €
7	420	1,80 €
	435	1,90 €
	450	2,00 €
	465	2,10 €
8	480	2,20 €
	495	2,30 €
	510	2,40 €
	525	2,50 €
9	540	2,60 €
	555	2,70 €
	570	2,80 €
	585	2,90 €
10	600	3,00 €
	615	3,10 €
	630	3,20 €
	645	3,30 €
11	660	3,40 €
	675	3,50 €
	690	3,60 €
	705	3,70 €

TARIFICATION DIVERSES

	GRILLE AU 01/10/2022
Carte/badge magnétique perdu	5,00 €
Ticket perdu	4,00 €
Petit gabarit	1/2 tarif

TARIFICATION DES ABONNEMENTS

	GRILLE APPLICABLE AU 01/10/2022	GRILLE APPLICABLE AU 01/01/2024	GRILLE APPLICABLE AU 01/01/2025	GRILLE APPLICABLE AU 01/01/2026	GRILLE APPLICABLE AU 01/01/2027
Permanent 24h/24 et 7j/7					
Mensuel	65,00 €	66 €	66 €	67 €	68 €
Trimestriel	180,00 €	182 €	184 €	186 €	188 €
Annuel	600,00 €	614 €	628 €	642 €	656 €
Moto - accès 24h/24 et 7j/7					
Moto Mensuel	15,90 €	17 €	17 €	17 €	17 €
Vélo - accès 24h/24 et 7j/7					
Vélo Mensuel	6,0 €	6,1 €	6,2 €	6,2 €	6,3 €
Vélo Annuel	65 €	66 €	67 €	67 €	68 €

Ry nnp

Résumé de l'acte

057-200039865-20220926-2022-09-DC14-DE

Numéro de l'acte : 2022-09-DC14
Date de décision : lundi 26 septembre 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Création de tarifs pour les parkings Nation (ex-Belvédère) et Saint Joseph situés à Montigny-lès-Metz
Classification : 8.3 - Voirie
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 30/09/2022
Numéro AR : 057-200039865-20220926-2022-09-DC14-DE
Document principal : 99_DE-14.pdf

Historique :

30/09/22 20:30	En cours de création	
30/09/22 20:32	En préparation	Catherine DELLES
30/09/22 21:58	Reçu	Catherine DELLES
30/09/22 21:59	En cours de transmission	
30/09/22 22:01	Transmis en Préfecture	
30/09/22 22:23	Accusé de réception reçu	

